

L'école privée moins chère que l'école publique à Antony !

La ville d'Antony s'est à nouveau gaussée de ne pas avoir augmenté les impôts locaux en 2017, pourtant elle a considérablement alourdi les tarifs des activités périscolaires des familles de classe moyenne. Pour certaines familles c'est plus de 600 € par an et par enfant de plus qu'elles doivent déboursier si elles utilisent les garderies qui entourent le temps scolaire et la cantine. Nous avons déjà dénoncé cette forfaiture que la municipalité n'avait pas dévoilée lors de son programme électoral. Nous avons voulu regarder ce que l'institution Sainte-Marie proposait aux familles pour les mêmes services. Si la progressivité des tarifs n'est pas à l'œuvre à Sainte-Marie force est de constater qu'une famille antonienne dont le revenu est de 4 700 € mensuel paiera pour 4 repas par semaine 795 € à l'école publique quand elle paiera 712 € à Sainte-Marie.

Pire, concernant une famille qui récupère son enfant à 18 h dans le primaire depuis la nouvelle organisation, il lui en coûtera, à partir de 4 400 € de revenus mensuels, 845 € contre 525 € à Sainte-Marie soit un écart de 320 € par an !

On a vraiment du mal à comprendre comment une ville de 60 000 habitants comme Antony ne réussit pas à minima contenir pour toutes les familles des tarifs de cantine ou d'études équivalents à ce que peut faire l'Institution Sainte-Marie.

Rappelons également que la ville d'Antony subventionne la scolarisation des enfants en maternelle à Sainte-Marie.

Une chose est certaine : à ne pas vouloir revoir son équilibre tarifs/Impôts et à subventionner ce qui n'est pas obligatoire, la ville fait clairement ces choix sur le dos des familles antoniennes dont les enfants sont à l'école publique.

Fabien FEUILLADE



Déjà ailleurs ?

Certains l'affirment, d'autres le déplorent, les plus malins tentent de tirer leur épingle du jeu... La bataille de succession est désormais ouverte au sein de l'équipe municipale. Pour preuve, l'organisation du conseil municipal, chaque président de commission ne tient aucunement compte de ce que fait l'autre, voire selon quelques médisants, ferait exprès de contrecarrer son collègue... Ainsi plusieurs commissions sont convoquées le même jour à la même heure, le conseil d'administration d'Antony-Habitat convoqué en même temps que la commission des affaires économiques, la commission culture en même temps que celles des travaux et de l'urbanisme... Mais où est le maire chargé de la coordination de son équipe municipale ? Déjà, un peu loin de tout ça, le maire avoue en commission d'appel d'offres, interpellé par le représentant de l'opposition, sur le marché de travaux de l'église Saint-Saturin, qu'il ne connaît pas davantage le dossier que l'ensemble des membres de la commission auxquels ce dossier n'a pas été communiqué ! Le maire déjà ailleurs ?

Jean-Marc FEUILLADE



Le centre d'action sociale se débarrasse de ses logements pour personnes âgées

C'est l'actuelle attachée parlementaire du député de la circonscription, Sophie Devedjian, qui le déplore « les loyers pratiqués par le centre communal d'action sociale d'Antony sont devenus plus chers que dans d'autres résidences et les personnes âgées ont du mal à payer », triste aveu pour celle qui avec son député ancien maire, a géré pendant plus de trente ans le centre communal d'action sociale et le foyer Soleil qui offrait une trentaine de logements pour les personnes âgées les plus modestes qu'ils ont donc, selon leur propre aveu, pressurisés ! Ils payaient pour certains plus de 500 euros mensuels selon de l'attachée parlementaire... Désormais, c'est donc Antony-Habitat qui gèrera en toute propriété ce foyer dont les logements seront transformés en logements sociaux de droit commun ce qui permettra enfin aux locataires de faire valoir leur droit aux allocations logement et donc de bénéficier éventuellement de baisse des coûts de loyers puisqu'ils accèderont au conventionnement HLM, ce qui devrait ramener le coût des loyers entre 250 et 350 euros mensuels. Mais, les locataires ne seront plus suivis par le centre communal d'action sociale qui, de fait, se débarrasse de cette gestion sociale de l'habitat pour personnes âgées. Quant aux nouveaux demandeurs de logements dans ce foyer, ils devront désormais passer par la commission municipale présidée par le maire puis par la commission d'attribution de logement d'Antony-Habitat présidée par le maire adjoint au logement. Rien que ça.



Catherine CRESSOT

N°38

Agora

Juin 2016

Oui, Nous voulons Vélib' à Antony ! N'en déplaise aux attentistes et aux grincheux.

Il y a un mois, nous avons lancé sur le site change.org une pétition en ligne pour qu'Antony accueille le dispositif Vélib'. Nous avons recueilli plus de 320 signatures à ce jour !

Nous pensons effectivement qu'Antony dispose de sérieux atouts pour le dispositif Vélib' : un pôle de centralité culturelle et commerciale important, deux lycées plutôt excentrés, des stades eux aussi assez excentrés, et des quartiers populaires encore excentrés avec donc des populations jeunes consommatrices d'un dispositif comme Vélib'.

La coulée verte, le parc de Sceaux ou la cité U, ce sont encore d'autres potentialités et demain la gare à Antony Pole.

Il est vrai qu'Antony n'est pas Paris qui a un réseau de transport très fin et il sera certainement nécessaire de transposer ce dispositif avec des aménagements qui tiennent compte de la vie en banlieue. Cependant, une pratique du Vélib' sur des circuits très courts est à étudier et pourrait correspondre à une ville comme Antony.

Depuis toujours, la place du vélo en banlieue est pensée sur de longs trajets, le long de grandes routes pénétrantes vers Paris (ex : RD920) mais n'est-ce pas les circuits courts qui doivent être valorisés pour développer la pratique du vélo ? Des itinéraires inférieurs à 3 km accessibles au plus grand nombre ?

A travers sa tarification (19 € ou 29 € par an et 30 minutes gratuites pour chaque déplacement), Vélib' défie toute concurrence et incite à une pratique régulière du vélo pour des déplacements quotidiens. Vers les lycées, vers les stades, les gares RER, le centre-ville, la coulée verte, le parc de Sceaux, etc.

Il est cependant important qu'un maillage territorial complet existe, mais si des villes de l'importance d'Antony ne s'engagent pas dans la réflexion comment le créer ? Bourg-la-Reine et Sceaux entrent dans cette discussion. C'est donc déjà un beau maillage autour du parc de Sceaux et vers Paris qui s'amorcerait.

Et c'est aussi pourquoi nous avons lancé cette pétition, car la réflexion concernant l'extension de Vélib' en banlieue a lieu en ce moment au niveau de la métropole. Et la ville d'Antony n'y participe pas ! Comment est-ce possible ?

Evidemment, Vélib' n'est pas la solution à tout, mais nous pensons que pour créer le débat et donc la place faite aux circulations alternatives à la voiture il faut trouver des points d'accroche avec la population et c'est ce que nous tentons de faire avec cette démarche qui s'inscrit dans une réflexion globale.

Nous pensons aussi que si nous voulons recréer un peu d'émulation positive autour de la politique il faut parfois tenter des initiatives nouvelles qui traitent les véritables enjeux (les déplacements quotidiens en banlieue) et regarder comment elles sont accueillies.

Entre Jean-Yves Sénant qui ne fera rien pour une véritable étude concernant Vélib' alors que bien des villes ont engagé avec la réflexion sur Paris-Métropole et le Parti Socialiste antonien qui choisit la polémique dans son nouveau journal, les partisans du tout voiture peuvent être sereins.



Les succès parisiens des années 2000 doivent pouvoir exister à Antony, Bertrand Delanoë par son opiniâtreté à réussir, sa détermination pour sa ville et son ouverture au monde nous a montré comment faire ! Nous vous invitons à signer notre pétition.

Fabien FEUILLADE

Citoyens à Antony

sur le site change.org, je tape:
Vélib' Antony, et
je signe en ligne la pétition



Conseil départemental : P. Devedjian serre la ceinture des Altoséquanais !

236 millions d'excédents dégagés en fin d'année par le budget départemental des Hauts-de-Seine, trois fois plus qu'en 2014... et pourtant Patrick Devedjian n'en finit pas de s'en prendre aux actions sociales utiles, voire nécessaires, à la grande majorité des Altoséquanais. Ainsi vient-il de décider l'augmentation des tarifs de la restauration dans les collèges, après la suppression voici quelques mois de l'aide à la carte de transport ImaginR pour les élèves boursiers. Ainsi vient-il d'augmenter le prix de la carte de transport Améthyste pour les personnes âgées passant de 15 à 25 euros pour les non assujettis à l'impôt sur le revenu et de 35 à 50 pour les autres. Il s'en prend aussi aux sportifs amateurs en supprimant dès la rentrée prochaine le soutien et l'accompagnement dont ils bénéficiaient dans les parcs départementaux avec le dispositif « Parc Courons », une économie de 70 000 euros annuels... Pour Patrick Devedjian et Véronique Bergerol, les conseillers départementaux d'Antony, qui pourtant ne mégotent pas quand il s'agit de subventionner le Racing Métro ou voilà quelque temps acheter pour environ 400 000 euros une collection de bonzaïs, désormais priorité doit être donnée à l'investissement et au désendettement... en serrant la ceinture d'une grande partie des Altoséquanais !

Marie-Claire CLOISON



Votre soutien financier à Agora est bienvenu.

Adressez vos dons à
Citoyens à Antony,
7 ter rue Pasteur - Antony

Panini dans les écoles

Rappel : Pendant l'heure de midi le 19 mai, les amateurs de la mairie ont distribué dans toutes les cantines d'Antony des albums Panini fournis par le prestataire de cantine Elior, foot pour les garçons, Euro oblige, et Reine des neiges pour les filles. Antony n'est pas seul à avoir eu ce privilège, 2700 écoles françaises ont été partenaires de cette opération organisée par Elior.

Pour ceux qui ne connaissent pas les albums Panini, ce sont des supports gratuits pour insérer des cartes que les parents doivent acheter. L'objectif est de remplir l'album. Les cartes sont achetées par lots et on n'est pas sûr d'acheter la carte qui manque. Il est vrai que l'ambiance dans la cour de récréation sera propice aux échanges. Quoi de plus convivial ! Pour remplir un cahier Panini il faut statistiquement dépenser entre 86 et 473 €. Cette action est une publicité distribuée aux élèves. En effet Elior a un partenariat avec Coca-cola et Panini. De plus les albums contiennent de la publicité pour diverses marques... On peut se scandaliser d'avoir utilisé la naïveté des élèves en leur faisant croire qu'ils recevaient un cadeau alors que l'album Panini se trouve gratuitement très facilement !

La règle de droit interdit la publicité dans les écoles. Heureusement la loi a été assouplie pour des partenariats avec des entreprises, sous le contrôle de l'équipe enseignante. Cela se concrétise par exemple par le don d'un kit de santé bucco-dentaire avec une grande marque "partenaire" à l'honneur. On comprend que les choses peuvent dériver très vite vers des "cadeaux Panini". Mais là, nous n'étions pas sur un partenariat, les directeurs des écoles n'avaient pas été informés, un seul a réussi à empêcher la distribution. Les parents d'élèves doivent être vigilants.

Elior a-t-il agi seul ou de concert avec la Mairie ? On peut se le demander.

Pour finir et même si ce n'est pas le plus grave, cette distribution est sexiste. Théoriquement la loi prévoit l'enseignement de l'égalité homme-femme à l'école depuis 1989. La distribution des album foot pour les garçons et Reine des neiges pour les filles paraît assez caricaturale. Notre maire qui défend le sport ne sait pas qu'il y a des filles qui vont au stade ? Sait-il qu'il y en a aussi qui jouent en équipe de France ? Je ne parle même pas du garçon qui aurait préféré l'album reine des neiges : on peut espérer que sa demande ait été comprise.

Anne RAMBAUT

Retrouvez-nous sur :
www.citoyensaantony.fr



Auprès de mes arbres...

Nous avons pu constater que les arbres d'alignement de la RD 920 ont récemment été abattus. Cette opération a entraîné des réactions de colère chez certains riverains. Si on cherche à déterminer les raisons de ce mécontentement, il faut aborder deux questions : celle de l'information et celle de la pertinence de la décision.

Toujours la même communication tronquée

L'abattage de ces arbres était-il dans le projet initial, présenté à la population en 2009-10 ? Ce n'est pas certain ; en tout cas cela n'a pas marqué les esprits. Est-ce que les habitants ont été informés de l'opération un peu avant ? Certes les arrêtés municipaux ont été affichés aux abords du chantier mais qui lit ces bouts de papier ? Certains riverains et notamment les commerçants semblent avoir reçu une lettre mais, de fait, la majorité de la population a découvert l'abattage au moment où il était entrepris. A posteriori, la Mairie (et non le Département, pourtant pilote de l'opération) a expliqué que certains de ces arbres étaient malades et qu'une opération de replantage était prévue... dans un ou deux ans. C'est le même schéma qui avait déjà été appliqué pour d'autres artères de notre ville : souvenons-nous des arbres de l'Avenue d'Alsace-Lorraine en 2008, de ceux du Boulevard Brossolette en 2004 ou du Boulevard Kennedy...

Une décision qui peut pourtant s'expliquer

Au moins 4 éléments auraient du être à l'esprit des décideurs et exposés aux habitants : le cadre de vie, l'état des plantations, le rôle écologique des arbres et l'aménagement de la voirie.

1°) La population attache aux arbres une attention particulière. Par exemple, les résidents des maisons de retraite et les personnes contraintes de rester dans leur domicile apprécient en général l'agrément apporté par les arbres d'alignement. A contrario, certains riverains se plaignent de l'ombrage excessif porté sur leurs appartements. La responsabilité de nos élus est donc de concilier les points de vue.

2°) Que, sur 75 arbres abattus, il y ait eu quelques individus malades n'est pas très étonnant. Mais est-ce que ce fait, découvert souvent a posteriori, doit être l'excuse passe-partout à une opération générale ?



3°) Les arbres sont présentés parfois comme un élément essentiel de la dépollution urbaine et, plus largement, de l'équilibre climatique planétaire. Il ne faut toutefois pas oublier qu'un arbre adulte rejette par respiration, dans une nuit estivale, à peu près autant de CO2 qu'il en a capté le jour par photosynthèse... Le rôle de « puits de carbone » attribué aux arbres est essentiel mais il concerne surtout les jeunes plants en cours de développement. Le fait d'abattre un arbre adulte, pour que son bois soit transformé en charpente ou économise des combustibles fossiles, et de replanter ensuite un arbrisseau n'a donc rien de choquant.

4°) Aménager un axe routier doit être l'occasion de repenser la globalité de la question : circulations (y compris circulations douces – voir l'article sur les pistes cyclables dans notre précédent numéro), stationnement, traversées, réseaux enfouis, ombrage. Il ne s'agit pas de découvrir au moment des travaux qu'il n'y a pas assez de place entre les troncs pour « caser » 2 voitures en stationnement en long !

On ne peut donc que regretter que la Mairie et le Département n'aient pas cru utile de faire œuvre de pédagogie et qu'ils persistent à considérer les Antoniens comme des gens tout juste bons à les élire tous les 5 ou 6 ans.

Bruno EDOUARD

